

BPI France Salon de l'agriculture

Bitche

## Fermeture de la trésorerie : FO dénonce la décision

La trésorerie de Bitche doit fermer fin 2022. Des permanences doivent être mises en place à Bitche, Volmunster et Rohrbach-lès-Bitche. Des syndicats dénoncent cette décision. Ils réaffirment leur « attachement au service public ». Etienne Effa, directeur départemental, répète que le service sera « meilleur ».

Par Jonathan BREUER - 22 oct. 2021 à 12:00 - Temps de lecture : 3 min



La trésorerie de Bitche doit fermer ses portes le 31 décembre 2022, mais des permanences des fonctionnaires des finances publiques seront mises en place à Bitche, Volmunster et Rohrbach-lès-Bitche. Photo RL

« Depuis 2019, nous luttons contre le démantèlement de nos services publics, la fermeture de toutes nos trésoreries et le déficit chronique des

emplois dans le département », clame Sylvie Pineiro, secrétaire départementale FO Moselle. Le syndicat dénonce la fermeture de la trésorerie de Bitche le 31 décembre 2022. À la place, des permanences seront mises en place à Bitche, Rohrbach-lès-Bitche et Volmunster.

Premier point d'achoppement, leur intérêt. « Ces accueils ne seront qu'un point de contact et n'ont pas vocation à gérer les problèmes de façon immédiate. Aucun paiement ne sera accepté et tous les sujets ne pourront être traités, contrairement à l'engagement figurant sur la charte signée avec la collectivité », note le syndicat. « Nous serons là pour aider les personnes qui en ont besoin, veulent avoir un contact humain, doivent être réassurées », répond Etienne Effa, directeur départemental des finances publiques.

## Sept ou neuf demi-journées ?

Seconde friction, leur nombre. Il doit y avoir cinq demi-journées de permanence à Bitche, trois à Rohrbach-lès-Bitche et une à Volmunster, soit neuf au total. Or, lors du dernier comité technique local, il aurait été question de seulement sept demi-journées, dit FO qui fustige un « double langage ». Faux, rapporte Etienne Effa. « Je m'y suis engagé, une charte d'engagement a été signée, elle fait foi. » Un nouveau comité technique abordera le cas du Pays de Bitche en 2022.

Troisième élément de désaccord, leur finalité. « La direction ne s'engage que jusqu'en 2026 et n'a plus aucune obligation au-delà de cette date », rappelle Sylvie Pineiro. « La réforme lancée par Gérard Darmanin (alors ministre des Comptes publics) est calquée sur le mandat municipal, jusqu'en 2026. Les besoins des usagers changent. Nous ne pouvons nous engager davantage, réplique Etienne Effa. Nous donnons cette garantie aux élus. Ensuite, nous ferons le point, nous regarderons s'il faut nous adapter. Notre objectif est de répondre aux besoins. »

## Des « loyers » ou pas ?

Dernier différend. « Cette fermeture s'effectue dans le cadre d'économies

budgetaires et sous couvert de nouveau réseau de proximité : il n'est à ce jour pas question de payer de nouvelles locations pour assurer ces accueils. Ils seront à la charge entière des collectivités concernées », affirme FO. « Quand nous mettons en place des permanences, nous avons la possibilité de signer des conventions d'occupation à titre onéreux », dément aussi Etienne Effa, rejoignant ce qu'a affirmé David Suck, président de la communauté de communes.



### **On peut payer ses impôts dans les bureaux de tabac**

Si la trésorerie ferme fin 2022, le transfert de la mission recouvrement de l'impôt à Sarreguemines est prévu fin 2021. « Que va-t-il se passer pour les contribuables de Bitche et environs ? Ils devront se rendre à Sarreguemines pour toute question relative à l'impôt sur les revenus, la taxe d'habitation, la taxe foncière, le prélèvement à la source », critique Sylvie Pineiro, secrétaire départementale FO. Faux, répond Etienne Effa, directeur départemental des finances publiques, qui l'a écrit au maire de Bitche et au président de la communauté de communes.

« Nous maintenons l'accueil et le renseignement. Nous poursuivons les encaissements par chèque et carte bancaire. Mais les paiements en numéraire ne pourront plus se faire pour des questions de sécurité. » Des conventions ont été signées avec les buralistes. « Nous pouvons payer toutes nos factures, amendes, contributions dans les bureaux de tabac agréés, qui ont des horaires beaucoup plus étendus, le service est donc amélioré », assure le responsable.

Un agent des finances publiques aura un bureau en permanence

au sein du siège de la communauté de communes, à partir de 2023, pour aider les communes. « Mais les collectivités se rendront à Sarreguemines pour toutes les opérations nécessitant des échanges matériels (comme le versement des régisseurs de recettes par exemple) », fustige FO. Ce que dément encore Etienne Effa. « L'effet sera neutre pour les collectivités », affirme-t-il.

[Economie](#)[Finance et fiscalité](#)